



Raphaël LE MÉHAUTÉ

Cabinet Between 2
MÉDIATION & CONSEIL

Commune de Plougrescant/ Docteur Maxence CLAUZEL

Rapport de fin de mission du Médiateur

A l'attention de :

- la Municipalité de Plougrescant
- et du docteur Maxence CLAUZEL

J'ai accepté la mission de médiation entre la commune de Plougrescant et le médecin installé dans la commune, telle qu'elle m'avait été proposée par Monsieur le Sous-Préfet de Lannion.

Cette mission acceptée par les deux parties, dans le cadre d'une convention de médiation qui visait à rechercher le chemin d'un compromis, pour permettre aux deux parties de s'accorder sur les orientations et modalités d'implantation durable du médecin sur la commune de Plougrescant.

La commune avait en effet proposé au médecin la vente d'un terrain communal dédié, à un prix réduit à 12€/m², afin qu'il puisse y implanter son cabinet. Entre temps, le médecin s'est installé dans des locaux provisoires mis à disposition par la commune qui paie le loyer à hauteur de 879,76€ par mois, auxquels s'ajoutent les charges. Le médecin en rembourse une partie à la commune, à hauteur de 450€ par mois.

Les formalités engagées pour la cession/acquisition de ce terrain n'ont pas pu aboutir dans les délais prévus, malgré la signature en 2020 d'un compromis de vente, l'octroi par la commune du permis de construire du centre de santé et la

viabilisation du terrain. Le dialogue a manifestement été rompu entre les deux parties ; C'est dans ce contexte que la mission de médiation m'a été proposée par le sous-préfet de Lannion.

Cette mission a débuté le 5 juin 2023, date de la signature de la convention de médiation par les deux parties.

A ce jour, je constate qu'après avoir rencontré la municipalité de Plougrescant et le docteur CLAUZEL et après avoir échangé à de nombreuses reprises avec chacune des parties, le dossier me semble bloqué.

La commune m'a fait part de ses propositions que j'ai transmises au Médecin.

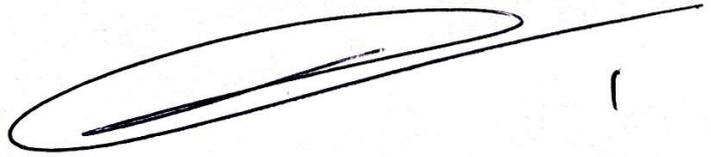
Le médecin m'a fait savoir qu'il n'acceptait pas ces propositions. Nous avons longuement échangé, je l'ai invité à formuler une contre-proposition, de sorte que le dialogue s'engage, y compris par mon intermédiaire.

Je n'ai pas obtenu à ce jour cette contre- proposition, je considère par conséquent que ma mission ne peut pas se poursuivre. En effet la médiation, y compris si elle doit prendre la forme d'une intermédiation dès lors que les parties ne dialoguent pas face à face, suppose néanmoins que les parties jouent le jeu et en acceptent a minima les modalités.

Pour qu'il y ait dialogue, même à distance, il faut que les deux parties acceptent d'échanger leurs arguments ou propositions. A ce jour, je n'ai pas réussi à obtenir la contre-proposition construite du Docteur CLAUZEL qui aurait permis un début de discussion, même à distance.

Le maintien plus longtemps dans ces conditions de la procédure de médiation serait totalement artificiel et serait de nature à retarder les projets des uns et des autres. Je suis donc conduit face au constat d'une situation de blocage, à mettre fin unilatéralement à la médiation, même si c'est avec regret.

Fait à Saint Briec le 11 octobre 2023



Raphaël Le Méhauté

Médiateur

Destinataires du présent rapport:

- Monsieur le Docteur Maxence CLAUZEL
- La Municipalité de Plougrescant via Madame la Maire
- Monsieur le Sous-Préfet de Lannion